

# Revue européenne des sciences sociales

2022

European Journal of Social Sciences

VARIA

n° 60-2

Librairie Droz

## SOMMAIRE

<i>In memoriam: François Chazel (1937-2022)</i> , par Jean-Paul Callède	11
VARIA	
<b>Models in historical sociology</b>	19
<i>Analyzing the crisis of Polish communism between 1980 and 1989</i> Leonardo Parri	
<b>Russes et Ukrainiens: des valeurs qui se différencient progressivement</b>	47
Pierre Bréchon	
<b>The economist and the judge</b>	71
<i>Posner's convergence towards Coase's "antitheoretical" methodology</i> Rafael Lazega	
<b>Le goût des neurosciences</b>	95
<i>Les publics de la « semaine du cerveau » à Paris (2016-2017)</i> Sébastien Lemerle	
<b>La diffusion scientifique et médiatique des neurosciences</b>	129
<i>Le cas de la neuroimagerie d'un saumon mort</i> Romy Sauvayre	
<b>Décrire et orienter</b>	157
Jacques Siracusa	
<b>À la recherche d'une théorie castoriadienne de la propriété</b>	183
Eric Fabri	
<b>Les coûts sociaux de la croissance économique</b>	209
<i>Notes sur une étude de l'OCDE dirigée par Cornelius Castoriadis</i> Raffaele Alberto Ventura	
<b>Note critique</b>	233
<i>Monique Hirschhorn: Quel avenir pour la société française?</i>	
<b>Comptes rendus de lecture</b>	245

Librairie Droz S.A.  
11 rue Firmin-Massot  
Case postale 389  
CH-1211 Genève 12  
[www.droz.org](http://www.droz.org) – [droz@droz.org](mailto:droz@droz.org)

Maquette  
Ingrid Allongé, Paris

Relecture & mise en page  
Ivan Jaffrin, Berlin

Caractères typographiques  
Gill Sans & Joanna, créés par Eric Gill

Édition  
Librairie Droz, Genève  
[www.droz.org](http://www.droz.org)

Distribution & diffusion  
Librairie Droz, Genève  
[www.droz.org](http://www.droz.org)

ISSN: 0048-8046

© 2023 by Librairie Droz S.A., 11, rue Firmin-Massot, Genève.

Ce fichier électronique est un tiré à part. Il ne peut en aucun cas être modifié.  
L'auteur de ce document a l'autorisation d'en diffuser vingt-cinq exemplaires dans le cadre d'une utilisation personnelle ou à destination exclusive des membres (étudiants et chercheurs) de son institution. Il n'est pas permis de mettre ce PDF à disposition sur Internet, de le vendre ou de le diffuser sans autorisation écrite de l'éditeur.  
Merci de contacter [droz@droz.org](mailto:droz@droz.org) – <http://www.droz.org>.

# À LA RECHERCHE D'UNE THÉORIE CASTORIADIENNE DE LA PROPRIÉTÉ

ERIC FABRI

Harvard University – Université libre de Bruxelles  
eric.fabri@ulb.be

**Résumé.** De manière surprenante, le penseur encyclopédique qu'était Cornelius Castoriadis ne s'est jamais confronté directement à la question de la propriété. Cet article pallie cette lacune en usant de deux méthodes. En partant des textes de Castoriadis sur la propriété collective en Russie, sur la division entre dirigeants et exécutants et sur le contenu du socialisme, la première partie dégage cinq constantes de sa pensée qui ont des implications pour la reconstruction d'une théorie castoriadienne de la propriété. Cet examen est ensuite complété, dans la seconde partie, par l'analyse de ce que le projet d'autonomie castoradien exige des rapports de propriété. L'article défend le «principe d'autonomie» comme critère permettant de juger de la légitimité d'un régime propriétaire à l'aune de sa propension à soutenir l'autonomie individuelle et collective. Ce principe s'avère également utile pour esquisser de quelle manière les droits de propriété existants peuvent être réformés pour être mis au service du projet d'autonomie.

**Mots-clés :** autonomie, conseillisme, Cornelius Castoriadis, démocratie radicale, propriété.

**Abstract.** Surprisingly, despite writing about almost every topic in political philosophy, Cornelius Castoriadis never directly confronted the question of property. This article fills the gap by using two methods. Starting with a review of Castoriadis' texts on collective property in Russia, on the division between managers and workers in the factory, and on the content of socialism, the first part of the paper identifies five features of his thought that have implications for the reconstruction of a Castoridian theory of property. The second part then adds to this examination an analysis of what the Castoridian project of autonomy requires of property relations. The article defends the "autonomy principle" as a fruitful criterion for judging the legitimacy of a property regime according to its ability to support individual and collective autonomy. This principle is also useful in outlining how existing property rights can be reformed to support the autonomy project.

**Keywords :** autonomy, Cornelius Castoriadis, council democracy, property, radical democracy.

## INTRODUCTION

Partons d'un constat : bien qu'elle traverse l'entièreté de sa critique du capitalisme et du régime russe, la question de la propriété fait partie des rares sujets que n'a pas réellement traité le penseur encyclopédique qu'était Cornelius Castoriadis. De manière surprenante, cette problématique est en quelque sorte une tache aveugle de sa pensée : elle apparaît en creux dans la plupart de ses textes ayant trait à l'économie et au politique – comment pourrait-il en être autrement ? – mais il ne s'y confronte jamais directement. On ne trouve pas dans son œuvre pléthorique de texte où il examine frontalement ce qui se joue dans les rapports de propriété ou la forme qu'il s'agirait de donner aux relations propriétaires dans la société autonome.

En première approche, il est possible d'expliquer cette absence remarquable d'au moins deux manières. On peut d'abord rappeler la conviction de Castoriadis que ce n'est pas à la philosophe<sup>1</sup> de dessiner l'architecture institutionnelle de la société autonome, puisque ce sont précisément les membres de cette société qui doivent collectivement devenir les créateurs lucides des institutions économiques et politiques qui régiront leurs vies. Ceci étant dit, la théoricienne peut tout de même élaborer un modèle d'institutions propriétaires idéales en vue de les soumettre au jugement de la société autonome qui pourra collectivement les amender, les adopter ou les rejeter. Une seconde explication réside dans le « retrait dans l'ontologie » qui a accompagné la diminution des activités militantes de Castoriadis au début des années 1970, sa démission de l'OCDE, et son installation comme psychiatre puis directeur de recherches à l'EHESS (Karsenty, 2015 ; Dosse, 2014, p. 303-327). Alors que les discussions menées dans le cadre de *Socialisme ou Barbarie* mettaient au centre des préoccupations du groupe

1 Étant sensible au problème de la domination du genre masculin dans la langue française, j'ai pris le parti dans cet article d'adopter une forme modérée d'écriture inclusive courante dans les articles académiques en langue anglaise. Celle-ci consiste à féminiser de manière aléatoire des mots que l'usage aurait exigé de mettre au masculin. Sans crier gare, un «travailleur» deviendra ainsi de temps à autre une «travailleuse», et on verra apparaître une «représentante» là où on attendait un «représentant». Cette méthode présente l'avantage de ne pas trop perturber la lecture tout en créant un décalage qui rend manifeste l'absence habituelle des noms dans leur forme féminine.

l'analyse du régime russe, et indirectement la question de la propriété, la réorientation des recherches de Castoriadis vers la philosophie et la psychanalyse dans les années 1970 et 1980, ont eu pour corolaire un éloignement des questions politiques et économiques concrètes. Selon Romain Karsenty, ce désengagement des activités militantes l'a empêché, « dans la dernière période de sa vie, de donner un prolongement politique opératoire au projet d'autonomie » (Karsenty, 2015, p. 71). L'économie en tant que telle reste au cœur de ses préoccupations, mais ses analyses sont essentiellement critiques (Vouldis, 2018) et articulées à une dénonciation du statut fétichisé de la science économique (Castoriadis, 2009 [1999]) ou des conséquences écologiques de la société de consommation (Castoriadis et Cohn-Bendit, 2014 [1980]) plutôt qu'à l'élaboration détaillée d'une alternative démocratique qu'il présente de plus en plus schématiquement comme le « projet d'autonomie ». Dans ses derniers textes, Castoriadis ne fait d'ailleurs guère plus qu'espérer un réveil de la créativité historique capable de dessiner les contours d'une société autonome qu'il a pour sa part renoncé à dépeindre. Il se contente en quelque sorte du modeste rôle de « berger de l'être-autonome », selon l'expression de Romain Karsenty (2015, p. 71).

Les silences de Castoriadis sur la question de la propriété laissent ouverte une question cruciale pour la réflexion critique contemporaine : à quoi ressemblerait une théorie castoriadienne de la propriété ? Ou, en d'autres termes, qu'implique le projet d'autonomie en termes de relations propriétaires ? De manière intéressante, cette question génère une tension car il est possible d'y répondre de deux manières. D'une part, comme nous l'avons déjà brièvement noté, le mutisme de Castoriadis sur le sujet n'est pas total. Le premier Castoriadis, soit le Castoriadis militant, ne parvient pas à esquiver complètement la question propriétaire dans ses analyses du régime russe. Plus tard, la description programmatique qu'il donne des institutions socialistes dans certains textes l'oblige à se prononcer, ne fût-ce qu'indirectement, sur la question de la propriété dans la société autonome. On peut ainsi adopter une *approche textuelle* pour tenter de reconstruire une théorie castoriadienne de la propriété comme l'on peut tenter de donner un aperçu du motif d'une mosaïque détruite à partir de quelques carreaux préservés. D'autre

Tiré à part adressé à Eric Fabri

part, les principes organisateurs de la société autonome ne sont pas non plus complètement dénués d'implications pour les institutions propriétaires. Il est ainsi possible de dégager différentes contraintes issues de la théorie de la démocratie radicale et du projet d'autonomie qui permettent d'esquisser les contours de rapports propriétaires légitimes. Par contraste avec l'approche textuelle, cette seconde méthode, l'*approche reconstructive*, se fonde davantage sur les textes du second Castoriadis, soit le théoricien des *Carrefours du Labyrinthe*.

À quels résultats ces deux manières d'aborder la question de la propriété mènent-elles? Ces approches donnent-elles des résultats complémentaires ou contradictoires? Pour répondre à ces questions, nous commencerons par reconstruire la théorie de la propriété que l'on peut élaborer à partir des différents écrits où Castoriadis touche indirectement à ce sujet. Cet examen constitue également une occasion idéale de donner une vue d'ensemble de l'organisation socialiste de l'économie que Castoriadis défend à la fin des années cinquante dans ses différents textes, et plus particulièrement dans la série *Sur le contenu du socialisme*. Nous tenterons ensuite, dans la seconde partie, de déterminer ce que le projet d'autonomie implique pour les rapports propriétaires légitimes. Cette analyse nous permettra de dégager le «principe d'autonomie» et de discuter de la permanence de la fécondité des thèses castoriadiennes pour la réflexion contemporaine sur la question de la propriété.

## I. CINQ CONSTANTES DE LA PENSÉE DE CASTORIADIS SUR LA PROPRIÉTÉ

Comme déjà mentionné dans l'introduction, les quelques passages où Castoriadis discourt de la propriété se trouvent pour l'essentiel dans les écrits de la période militante et ont, pour la plupart, été publiés dans *Socialisme ou Barbarie*. Si on ne trouve pas de texte consacré à la propriété en tant que telle, les thèses défendues dans *Les Rapports de production en Russie* (1949), *Le Contenu du socialisme I* (1955) et *II* (1957), *Autogestion et Hiérarchie* (1974), ou encore *Socialisme et Société autonome* (1979) amènent Castoriadis à répéter une série de considérations qui nous donnent des indications intéressantes sur la manière dont il aurait pu

construire une théorie de la propriété<sup>2</sup>. Plutôt qu'une théorie de la propriété, nous dégageons de ces textes cinq affirmations qui sont autant de constantes de son approche de la propriété.

1. En premier lieu, dès 1949, le jeune Castoriadis critique l'idée qu'il suffirait d'abolir la propriété privée pour instaurer le socialisme. Ce point, d'abord défendu dans *Les Rapports de production en Russie*, constitue une attaque en règle contre les défenseurs de l'URSS stalinienne et les auteurs de la « littérature "marxiste" sur la Russie » pour lesquels « la propriété étatique ou "nationalisée" est considérée comme conférant automatiquement un caractère "socialiste" à la production » (Castoriadis, 1949, p. 10). Pour ces derniers, la réalisation du socialisme serait effective en URSS car les moyens de production y ont été collectivisés. Contre cette thèse, Castoriadis n'aura de cesse de leur opposer que la nationalisation des moyens de production ne suffit ni à transformer les rapports de production en rapports socialistes, ni à abolir l'exploitation de la classe ouvrière. Il fait valoir au contraire que la bureaucratie du parti communiste s'est érigée en classe distincte du prolétariat et a été capable de s'« approprier » les moyens de production en noyant l'État via le Parti. Certes, la propriété des moyens de productions dans la Russie de Staline est étatique, et l'État est en théorie aux mains du prolétariat, mais il en va fort différemment dans la réalité. L'appareil étatique est bien plutôt la propriété de la bureaucratie du Parti qui, par son truchement, détient un contrôle total sur les moyens de production : « le fait de l'absence de la "propriété privée" capitaliste ne joue aucun rôle ; la bureaucratie disposant collectivement des moyens de production, ayant sur ceux-ci le droit d'user, de jouir et d'abuser [...] joue vis-à-vis du capital social de la Russie le même rôle que les gros actionnaires d'une société anonyme vis-à-vis du capital de celle-ci » (*ibid.*, p. 40).

2 On retrouve encore quelques mentions de la question de la propriété dans des textes ultérieurs comme *Fait et à faire* (1989), ou *La Rationalité du capitalisme* (1997), mais ces textes ne présentent pas d'évolution majeure quant aux positions qu'il a présentées des années auparavant et qu'il rappelle ensuite.

Tiré à part adressé à Eric Fabri

La conséquence importante du point de vue de la théorie de la propriété est que ce contrôle dont dispose la bureaucratie sur les moyens de production lui permet de s'ériger en classe dirigeante distincte du prolétariat, sur lequel elle exerce un contrôle similaire à celui qu'a le capitaliste sur les travailleurs dans une économie de marché. La révolution ne peut donc pas se contenter d'abolir la propriété privée, elle doit aussi et surtout transformer les rapports de production: «ce n'est que si la révolution amène une transformation radicale des rapports de production dans l'usine (c'est-à-dire si elle peut réaliser la *gestion ouvrière*) qu'elle pourra à la fois conférer un contenu socialiste à la propriété nationalisée et créer une base économique *objective* et *subjective* pour un pouvoir prolétarien» (*ibid.*, p. 17)<sup>3</sup>. Et Castoriadis d'ajouter immédiatement: «c'est précisément ce qui n'a pas eu lieu en Russie». Croire que l'abolition de la propriété suffit à rendre une société socialiste relève donc d'une erreur d'autant plus condamnable qu'elle occulte la réalité de la nouvelle exploitation du prolétariat par la bureaucratie russe.

2. L'analyse du cas russe permet de mieux comprendre pourquoi la question de la propriété est abordée par le prisme de la division entre dirigeants et exécutants et par l'analyse de la hiérarchie qui la sous-tend; ce qui constitue une seconde constante de la pensée de Castoriadis sur la propriété. Le réel problème pour Castoriadis n'est pas tant de savoir qui détient en théorie un droit de propriété sur le capital que de savoir qui sont les dirigeants, pourquoi ils occupent cette place, et comment ils exercent leur maîtrise sur le processus de production. Répondre à cette question implique de s'intéresser de plus près à la bureaucratie et à la maîtrise qu'elle exerce sur les moyens de production. Que la classe bureaucratique soit constituée de propriétaires privés du capital ou de cadres du Parti importe finalement peu, surtout si l'on considère comme Castoriadis qu'ils sont animés par des finalités similaires. La bureaucratie est en effet comprise comme l'une des cristallisations de l'imaginaire social-historique

3 Voir également l'écho de cette thèse dans *Sur le contenu du socialisme II*: «L'abolition de l'exploitation n'est possible que si toute couche de dirigeants séparés est abolie – car dans les sociétés modernes, c'est la division en dirigeants et exécutants qui est la racine de l'exploitation» (Castoriadis, 2012b [1957], p. 138).

moderne, et plus particulièrement de l'imaginaire de la maîtrise qui se caractérise par la volonté d'approfondir et d'étendre les formes de la maîtrise de l'humain sur son environnement (Premat, 2002). Dans le domaine économique, le projet de maîtrise donne lieu à un effort de rationalisation des processus de production qui a pour objectif d'augmenter de manière continue le taux de croissance de la production en s'appuyant sur l'application de la technique à l'industrie ainsi que sur une plus grande maîtrise des dimensions humaines et sociales propres aux processus productifs. C'est cette exigence de maîtrise des aspects sociaux de la production qui justifie l'application, insufflée par la bureaucratie, de la distinction entre dirigeants et exécutants au sein de l'usine. Le résultat de cet imaginaire proprement moderne est qu'il tend à faire de l'ouvrier un simple rouage de la machine productive, manipulable à souhait par le dirigeant via la chaîne de commandement hiérarchique. Dans la mesure où cet imaginaire bureaucratique n'est pas propre aux sociétés capitalistes mais est plutôt consubstantiel au développement du projet de maîtrise dans la modernité, il se donne à voir à l'Est comme à l'Ouest dans le développement et l'emprise croissante de la bureaucratie sur la production via la hiérarchie qui caractérise autant la structure du Parti que celle de l'entreprise capitaliste. C'est d'ailleurs parce que l'organisation de la production repose essentiellement sur la hiérarchie et la division entre dirigeants et exécutants que Castoriadis qualifie ces régimes de « capitalisme bureaucratique centralisé » dans le cas de l'URSS, et de « capitalisme bureaucratique fragmenté » dans celui des États-Unis.

L'analyse de Castoriadis souligne ainsi que l'organisation hiérarchique de la production n'est pas une conséquence directe ou indirecte de l'institution de la propriété privée (qui fait d'ailleurs défaut à l'Est). Au contraire, la propriété privée doit être comprise comme une instanciation possible, parmi d'autres, de cet imaginaire de la maîtrise dont la hiérarchie est le fruit. S'attaquer à la seule propriété privée reviendrait en réalité à lâcher la proie pour l'ombre. Ce qui explique que Castoriadis consacre plutôt ses analyses à la question de la hiérarchie et de la bureaucratie qui cristallisent davantage la dimension aliénante du projet de maîtrise. Cette analyse est d'autant plus importante que l'antagonisme, presque

Tiré à part adressé à Eric Fabri

machiavélien, entre dirigeants et exécutants constitue à ses yeux la division fondamentale de la société. Comme l'a montré l'analyse du cas russe :

On constate donc que l'essence, le fondement de la domination de la bureaucratie sur la société russe, c'est le fait qu'elle domine au sein des rapports de production ; en même temps on constate que cette même fonction a été de tout temps la base de la domination d'une classe sur la société. Autrement dit, à tout instant l'essence effective des rapports de classe dans la production est la division antagonique des participants à la production en deux catégories fixes et stables, dirigeants et exécutants (Castoriadis 2012a [1955], p. 25).

Cette domination que permet le contrôle des moyens de production n'est pas l'apanage de la bureaucratie russe ou du capitalisme américain. C'est le même mécanisme qui est à l'œuvre dans toute situation de domination : le groupe d'individus qui détient le *contrôle* des moyens de production peut s'ériger comme classe dirigeante dans la société. De cette maîtrise des moyens de production découle sa maîtrise de la distribution du produit à son avantage (ce qui est évident dans le cas américain et que Castoriadis étaye dans le cas russe), mais aussi la capacité de décider de la part du produit consacrée à l'investissement et à la consommation privée et publique, ainsi surtout que la possibilité pour le groupe dominant de décider des conditions d'accès aux fonctions de direction. Le contrôle exercé sur les moyens de production n'est donc jamais « seulement » un contrôle sur l'organisation de la production : cette maîtrise permet à la classe dominante de tirer les pleins avantages de sa position dominante, de se reproduire de manière endogène et de se préserver de la plupart des remises en cause sérieuses venant de la société civile.

Les rapports de propriété ne sont pas la cause première de la domination, ils en sont une expression juridique qui la rend possible et exprime l'idée plus profonde d'une division fondamentale de l'organisation de la production entre dirigeants et exécutants. C'est en toute logique à cette distinction et au « système hiérarchique » qu'il s'agit donc de s'attaquer en priorité car « la hiérarchisation – ou la bureaucratisation – de toutes les activités sociales n'est aujourd'hui que la forme, de plus en plus prépondérante, de la division de la société » (Castoriadis, 2013b [1974], p. 524).

3. Pour remédier à cette division, Castoriadis défend – et c’est une troisième constante de sa pensée – la gestion ouvrière (également appelée « auto-gestion »). La gestion ouvrière suppose d’abolir la division entre dirigeants et exécutants, et de faire en sorte que la production soit organisée par les travailleuses elles-mêmes via des conseils. Cette extension de l’exigence démocratique à l’organisation explique que l’on classe Castoriadis parmi les figures de proue du conseillisme français, avec Miguel Abensour (Cervera-Marzal, 2012). Castoriadis défend la gestion ouvrière à de très nombreuses reprises, mais c’est sans doute dans *Sur le contenu du socialisme II*, qu’il dessine le plus clairement les contours d’une organisation économique socialiste dans laquelle la généralisation de l’autogestion rend cette société apte à promouvoir l’autonomie<sup>4</sup>.

Dans l’aperçu qu’il donne de son idéal, chaque usine aurait différents conseils d’atelier, de département, ou de branche, auxquels chaque ouvrière participerait pour décider de l’organisation concrète de la production et discuter des questions de stratégie générale de l’entreprise. Ces conseils sont articulés autour de l’unité de production à laquelle appartiennent leurs membres et sont compétents pour tout ce qui les concerne directement. Les grandes décisions ayant trait à la direction générale de l’entreprise sont prises par l’assemblée générale des travailleurs qui se réunit à intervalles fixes et définis (et ponctuellement lorsque les circonstances l’exigent). Parallèlement, le conseil des délégués d’atelier ou de bureau, un organe composé de représentants élus et révocables des différents conseils sectoriels, se charge des affaires courantes et de la gestion quotidienne de l’entreprise (Castoriadis, 2012b [1957], p. 83-84). Les ouvriers participent donc de manière régulière au conseil lié à leur unité de production, au sein duquel ils organisent leur part de la production et élisent des représentants révocables chargés de gérer collectivement l’entreprise au jour le jour, sous le contrôle de l’Assemblée générale des travailleurs, véritable souverain se réunissant à intervalles fixes.

4 Notons que Castoriadis utilise de manière équivalente et interchangeable les vocables « autonome », « socialiste » ou « démocratique » pour désigner la société qui porte le projet d’autonomie.

Tiré à part adressé à Eric Fabri

Cette structure propre à l'usine est ensuite reproduite et adaptée à l'échelle de la société en usant d'un mécanisme de représentation. L'*Assemblée centrale des conseils* et le *Gouvernement des conseils* tiennent lieu respectivement de pouvoir législatif et de pouvoir exécutif (*ibid.*, p. 122-130). La reconstruction de la société autour des conseils permet ainsi la généralisation de la démocratie directe aux niveaux où c'est possible, avec dans les cas où c'est nécessaire, le recours à l'élection de déléguées révocables afin que les représentantes ne puissent pas devenir totalement indépendantes de la volonté des travailleuses qu'elles représentent<sup>5</sup>.

Dans *Le Contenu du socialisme II*, Castoriadis reste cependant extrêmement flou quant aux implications concrètes de cet idéal pour les rapports de propriété. Il n'en dit pratiquement rien dans ce texte d'une centaine de pages, si ce n'est que l'autogestion présuppose l'expropriation des capitalistes et l'interdiction de la propriété privée des moyens de production. On déduit de certaines formulations que l'État les nationalise et en confie la gestion aux travailleurs, mais Castoriadis reste silencieux sur ce point comme sur bon nombre d'autres pourtant cruciaux. Il reste par exemple éluusif sur les modalités juridiques de cette délégation et le pouvoir judiciaire. Il ne précise pas non plus si d'autres formes de propriété privée subsistent ou non ; c'est-à-dire si les ouvriers sont propriétaires de parts coopératives dans leur entreprise, propriétaires de leur domicile ou de leur épargne ; ou s'ils peuvent acheter et vendre des services ou des biens sur des marchés existant en parallèle des activités productives autogérées<sup>6</sup>. Le point essentiel de l'analyse castoriadienne est la capacité de la gestion ouvrière à abolir la distinction entre dirigeants et exécutants qui constitue à ses yeux la division fondamentale de la société, dont la propriété n'est qu'un épiphénomène. La question de la propriété est donc *in fine* occultée par celle de la gestion ouvrière qui est à ses yeux le moyen privilégié pour réaliser le projet d'autonomie : « l'autonomie ne signifie donc rien si elle n'est pas *gestion ouvrière*, c'est-à-dire détermination par

5 Bien qu'elle soit extrêmement stimulante, nous ne pouvons discuter davantage cette proposition conseilliste qui a, fort heureusement, été récemment explorée par d'autres (voir Holman, 2018 ; Popp-Madsen, 2020, 2021).

6 La défense de l'égalité des revenus (voir point 4) semble pourtant aller à l'encontre de la coexistence parallèle de marchés de biens et services non autogérés.

les travailleurs organisés de la production, à l'échelle aussi bien de l'entreprise particulière que de l'industrie et de l'économie dans son ensemble» (*ibid.*, p. 66).

4. Dans les différents textes qui explicitent et défendent la gestion ouvrière, on trouve une quatrième constante de la pensée de Castoriadis : la défense de l'égalité des salaires comme seul principe distributif acceptable. Dans la mesure où la justice distributive est intimement liée à la question de la propriété, il est intéressant d'examiner plus en détail ce point. Contre les inégalités démesurées de rémunération du travail qu'il observe dans la société qu'il a sous les yeux, Castoriadis plaide pour l'égalité des salaires de deux manières. De manière négative d'abord, en soulignant à de nombreuses reprises que la hiérarchie des salaires n'a aucun fondement rationnel, moral ou économique (Castoriadis, 1949, p. 53-61 ; 2013b [1974], p. 533-36 ; 2013d [1979], p. 90 ; 2012b [1957], p. 103) et qu'il s'agit donc de revenir au principe «une heure de travail vaut une heure de travail». Les seules différences de salaire qui pourront être acceptées dans son idéal seront celles qui sont justifiées par la nécessité d'attirer de la main d'œuvre dans telle localité ou telle occupation qui en manque, et encore ces différences ne pourront-elles réellement être significatives (Castoriadis, 1949, p. 53-61)<sup>7</sup>. Comme l'on suppose que les revenus privés du capital n'existeront plus, ceci implique que l'ensemble du revenu disponible d'une société (après soustraction de la part destinée à la consommation publique et à l'investissement) sera distribué de manière pratiquement égale aux différents travailleurs, conformément aux principes décidés par les conseils<sup>8</sup>. On peut supputer que l'égalisation des revenus s'apparentera

7 Castoriadis accepte que, durant la transition, les professions ayant nécessité de plus longues années de formation bénéficient d'un salaire plus important pour rembourser l'investissement en éducation préalablement consenti. Cependant, ses analyses montrent que même un tel principe ne peut justifier des différentiels de salaires allant au-delà de 1 à 1,25 ou 2 (Castoriadis, 1949, p.55).

8 Ce qui pose évidemment une question: que se passe-t-il si les conseils ne veulent pas de l'égalité des salaires? Castoriadis semble être conscient de cette difficulté lorsqu'il use d'une formulation des plus ambiguës pour désamorcer ce dilemme: «en accord avec les aspirations les plus profondes des ouvriers, [...] une égalité complète en matière de salaire sera instituée» (Castoriadis, 2012b [1957], p.67). On ne peut que se demander comment il connaît avec tant de certitude les *aspirations les plus profondes des ouvriers*?

Tiré à part adressé à Eric Fabri

davantage à un nivellement vers le haut que vers le bas, puisque la totalité des revenus du travail et du capital sera redistribuée.

À ce versant négatif, Castoriadis ajoute un argument intéressant qui n'a eu que peu d'écho dans la littérature. Cet argument part de l'idée que, dans une société de marché, la demande est formée par les décisions de consommation des individus, qui elles-mêmes dépendent de leur pouvoir d'achat. Au moment de décider de l'orientation à donner à leur production, les entreprises tâcheront d'anticiper au mieux les décisions futures d'achat en considérant non pas chacun des consommateurs pris individuellement, mais la quantité de biens ou de services qui pourront être achetés eu égard au pouvoir d'achat global. Si les pouvoirs d'achat des consommateurs sont différents, cela implique que les désirs de certains individus auront plus de poids que la moyenne dans la détermination de la demande générale. Dès lors, démocratiser le marché implique d'instaurer l'égalité des revenus en vue de répartir de manière équitable le pouvoir d'influencer la demande, et *in fine* la production. Dans les mots de Castoriadis,

un marché des biens de consommation individuelle n'est vraiment défendable que pour autant qu'il est vraiment démocratique – à savoir, que les bulletins de vote de chacun y ont le même poids. Ces bulletins de vote sont les revenus de chacun. Si ces revenus sont inégaux, ce vote est immédiatement truqué : il y a des gens dont la voix compte beaucoup plus que celle des autres (Castoriadis, 2013a [1974], p. 538).

L'égalité des salaires est le meilleur moyen d'accomplir cette démocratisation du marché et cette égalisation du pouvoir d'influence des préférences de chacun, car sans cette égalité des revenus, «le “vote” du riche pour une villa sur la Côte d'Azur ou un avion personnel pèse beaucoup plus que le vote d'un mal logé pour un terrain décent ou d'un manœuvre pour un voyage en train 2<sup>e</sup> classe» (*ibid.*).

5. Ce pouvoir inégalement distribué d'influencer la demande générale, et par son intermédiaire la production, est une des caractéristiques de l'économie contemporaine que ne saurait retenir la société autonome. Une société autonome implique en effet, et c'est une cinquième constante des fragments de textes de Castoriadis ayant trait à la propriété, que la collectivité maîtrise l'orga-

nisation de la production pour la mettre au service des fins qu'elle décide de se donner collectivement. L'autonomie implique de renverser le rapport entre économie et politique afin de mettre la première au service de la seconde et des objectifs qui émergent de la délibération critique menée par la collectivité autonome. Rappelons que pour Castoriadis, l'hétéronomie peut aussi prendre la forme d'une aliénation aux exigences du marché, instance impersonnelle et insaisissable donnant une finalité à la société (la croissance de la production) et un système de valeurs (la rationalité de l'imaginaire capitaliste) qui permettent de juger de la validité de toute proposition de loi ou de tout comportement au regard de ce principe hétéronome. Par contraste, dans une société autonome, la détermination des grandes orientations de l'économie et l'organisation de la production ne peuvent être laissées à une instance hétéronome, mais doivent être décidées collectivement par les citoyennes en pleine connaissance des conséquences probables de leurs choix. Dans un geste que n'aurait pas renié Aristote, il s'agit de rendre à l'économie son statut de moyen au service des fins que lui assigne le politique.

Pour cela, Castoriadis imagine la création d'une usine du plan qui aura pour tâche d'analyser les conditions initiales de la production et la structure générale de l'économie afin de spécifier les différents «plans» de production atteignables à partir de la situation existante. Élaborer ces plans consistera essentiellement à déterminer quels sont les acquis de la société en termes de ressources naturelles et démographiques, de stock de capital, d'état de la technologie et de capacité de transformation des matériaux, puis, en partant de ces données, à élaborer les différentes allocations possibles des ressources productives et les résultats probables impliqués par ces combinaisons. Contrairement à ce qu'il dénonce en URSS, l'usine du plan ne décidera pas elle-même du plan à suivre ni de l'organisation de la production en tant que telle (Castoriadis, 2012b [1957], p. 98). Son rôle est plutôt de rendre compréhensible pour tout un chacun les grandes lignes et les enjeux des différentes options qui s'offrent à la société en termes de production afin que l'Assemblée centrale des conseils puisse en débattre et en choisir une en pleine connaissance de cause.

Tiré à part adressé à Eric Fabri

Pour que l'usine du plan puisse établir des propositions réalistes dans les cadres fixés par l'Assemblée, celle-ci devra au préalable prendre une «décision fondamentale» concernant «les deux données qui, en fonction des “conditions initiales” de l'économie, déterminent l'ensemble de la planification : le temps de travail que la société veut consacrer à la production ; la partie de la production qu'elle veut consacrer respectivement à la consommation privée, à la consommation publique, et à l'investissement» (*ibid.*, p. 104). Alors que dans la société capitaliste, comme d'ailleurs dans la société soviétique, les décisions de répartition des ressources entre ces trois alternatives échappent à tout débat démocratique et tendent à s'aligner sur ce qu'indique la maximisation du taux de croissance, la société autonome doit pouvoir décider collectivement du type de société dans laquelle elle veut vivre, et quelle quantité de ressources allouer en conséquence à chacun de ces trois pôles. La planification démocratique permise par l'usine du plan implique également une mise à distance des indicateurs classiques centrés sur la croissance de la production, dont Castoriadis pointe les limites jusque dans le rapport de l'OCDE dont il supervise la rédaction (voir l'article de Raffaele Alberto Ventura [2022, p. 209-231] dans le présent numéro de la RESS).

Un tel encadrement démocratique de la production ne signifie pas pour autant la fin des marchés ou un rationnement géré par l'État. Pour Castoriadis, l'Assemblée décide du niveau général de consommation, mais la répartition et la distribution se font toujours via l'offre et la demande sur les marchés de consommation, qui envoient les signaux nécessaires pour ajuster la production au fur et à mesure que les prix donnent une information plus précise sur l'état réel de la demande. En cas de demande excédant l'offre, une augmentation du prix du bien considéré et l'existence de stocks procurent à l'entreprise responsable de sa production le temps nécessaire pour ajuster à la hausse sa production (Castoriadis, 2012b [1957], p. 98-101), tandis que l'usine du plan enregistre ces données et adapte le plan en fonction (en tenant compte des limites qui auront été définies au préalable). Le plan sélectionné par l'Assemblée n'a donc pas vocation à rester inchangé, il est plutôt conçu pour donner les contours des grandes orientations de l'activité économique et est actualisé en fonction des informa-

tions qui apparaissent avec les bilans intermédiaires et les prix, qui conservent donc leur fonction cruciale de vecteurs d'information (Hayek, 1986).

En définitive, l'examen de ces cinq constantes permet de mieux comprendre pourquoi Castoriadis ne traite pas de front la question de la propriété. À l'origine, on trouve une volonté de rompre avec la position des marxistes «soviétophiles» qui voyaient dans l'abolition de la propriété privée l'alpha et l'oméga de la question propriétaire. Cette impulsion amène le jeune Castoriadis à plutôt concentrer son attention sur la division entre dirigeants et exécutants, sur la hiérarchie inhérente à l'organisation bureaucratique de la production, et sur la réorganisation conseilliste qu'il prône comme remède. Dans ce raisonnement, la question de la propriété est en fait superflue. Si les ouvrières gèrent les moyens de production dans la société autonome, la question de savoir qui les détient n'est de fait plus pertinente puisque ce pouvoir propriétaire est en fait une coquille vide. La méthode textuelle nous permet donc d'esquisser certains des principes propriétaires qui pourraient organiser la société autonome, sans pour autant nous permettre de mettre au jour une véritable théorie castoriadienne de la propriété, puisque celle-ci n'était, à ses yeux, pas nécessaire. Cette lacune ne signifie cependant pas que le projet d'autonomie n'ait aucune implication pour la question de la propriété. C'est ce qu'il s'agit à présent d'examiner.

## 2. LA PROPRIÉTÉ FACE AU PRINCIPE D'AUTONOMIE

Au début de cet article, nous avons noté qu'il est paradoxal – pour qui prend au sérieux le projet d'autonomie – de prétendre élaborer une théorie idéale de la propriété que la société autonome n'aurait plus qu'à répliquer. En effet, si l'on définit le régime démocratique comme celui dans lequel des individus autonomes se donnent collectivement et de manière lucide leurs lois en étant conscients de leur caractère auto-institué, alors il faut reconnaître avec Castoriadis que, du point de vue de la théorie de la démocratie radicale, ne seront légitimes au sens fort du terme que les normes propriétaires que ces individus décideront d'adopter. Par contraste, toute élaboration théorique d'un modèle propriétaire, aussi bonne soit-elle, manquera de légitimité en regard des lois propriétaires que la collectivité autonome décidera de se donner de manière démocratique.

Tiré à part adressé à Eric Fabri

Est-ce à dire que la théorie castoriadienne de la démocratie radicale et la défense du projet d'autonomie restent complètement muettes sur la question de la propriété ? Il est possible de répondre par la négative à cette question si l'on décale le regard et que l'on considère le projet d'autonomie et la démocratie radicale non pas comme un état ou un attribut d'une société qui ne produit de la légitimité politique qu'à la condition d'être réalisé, mais comme un idéal normatif ou un horizon désirable qui justifie chaque pas que l'on fait dans sa direction. Si la collectivité des individus autonomes fait défaut, et si en conséquence aucune norme ou loi ne peut rencontrer les exigences de légitimité extrêmement fortes de la théorie de la démocratie radicale, il est par contre possible de juger de la plus ou moins grande légitimité d'une norme à l'aune de sa capacité à soutenir le développement de l'autonomie individuelle et collective dans la société. On retrouve ainsi la conception castoriadienne de la politique comme *praxis* qui a pour objet de « créer les institutions qui, intériorisées par les individus, facilitent le plus possible leur accession à leur autonomie individuelle et leur possibilité de participation effective à tout pouvoir explicite existant dans la société » (Castoriadis, 2000a [1990], p. 170).

Nous pouvons ainsi dégager un principe normatif permettant de juger de la légitimité des rapports de propriété réels et des propositions théoriques alternatives. Ce principe, dans sa formulation la plus simple, est le suivant : dans une société donnée, les rapports de propriété sont légitimes dans la mesure où ils soutiennent et encouragent le développement de l'autonomie individuelle et collective. Par concision, appelons-le : « principe d'autonomie ». Par corolaire, tout type de rapports de propriété qui minerait les conditions de l'autonomie, par exemple en justifiant la domination d'une classe sur une autre, en détruisant les conditions socio-économiques de l'accès à l'autonomie individuelle ou en supportant un imaginaire hétéronome quel qu'il soit, est illégitime au regard de ce principe, puisque ce qui rend légitimes les rapports de propriété est leur capacité à supporter l'autonomie individuelle et collective. Comme on le voit, un tel principe devient alors utile à la fois pour évaluer de manière critique le degré de légitimité des institutions propriétaires existantes et pour distinguer quelles propositions de réformes sont les plus aptes à supporter le projet d'autonomie dans ses dimensions à la fois individuelles et collectives.

Quelles sont alors les implications du principe d'autonomie pour les rapports propriétaires? On ne saurait ici toutes les développer<sup>9</sup>, mais il est intéressant d'en donner un aperçu et de montrer de quelle manière la méthode textuelle et la méthode déductive convergent pour, sans surprises, plaider en faveur d'une démocratisation de l'organisation des activités économiques. Dans sa forme la plus générale, le principe d'autonomie exige en effet un rapport autonome de la société à l'organisation des activités économiques. Les relations propriétaires, pour être légitimes, doivent donc se mettre au diapason de cette exigence et permettre aux individus de prendre collectivement des décisions autonomes quant aux fins et aux moyens qui président à l'organisation des activités économiques. Bien entendu, des alternatives au conseilisme castoriadien existent qui pourraient tout à fait satisfaire de manière similaire (ou supérieure) aux exigences du principe d'autonomie (par exemple les «*Parecon*» [*Participatory Economics*] ou le mouvement des communs<sup>10</sup>), mais par souci de concision, nous débuterons l'analyse en examinant comment la réorganisation conseiliste de l'économie soutient le projet d'autonomie, avant d'explorer deux autres réquisits que l'on peut déduire du principe d'autonomie et qui touchent au rapport à l'environnement et à la distribution.

Afin d'en préciser la teneur, commençons donc par examiner comment l'économie conseiliste que dépeint Castoriadis réalise les exigences du principe d'autonomie. Le fait de rapatrier les décisions concernant les objectifs de la production dans les mains de l'Assemblée des conseils a des conséquences cruciales sur le rapport que la société entretient avec trois domaines particulièrement importants au regard des exigences du principe d'autonomie : la consommation, la technique et le travail. Premièrement, le principe d'autonomie demande qu'ait lieu une réflexion collective critique et lucide quant à ce qu'il s'agit de produire, comment le produire et quelles ressources consacrer à cet effort. Dans les sociétés de marché contemporaines, Castoriadis pointe que le besoin – production sociale par excel-

9 Sans prétendre avoir épuisé le sujet – loin s'en faut – j'ai eu l'occasion dans d'autres travaux de déplier davantage les implications du principe d'autonomie pour les rapports propriétaires (Fabri, 2019).

10 Sur la convergence entre les communs et la philosophie castoriadienne, voir Papadimitropoulos, 2022. Pour une bonne introduction aux «*Parecon*», voir Baillargeon, 1999.

Tiré à part adressé à Eric Fabri

lence – est davantage une fabrication de l'industrie publicitaire en vue de créer une demande pour des produits satisfaisant des besoins qui n'existent pas encore que le fruit d'une réflexion autonome (Castoriadis et Cohn-Bendit 2014 [1980], p. 32). À l'encontre de cette dynamique, le principe d'autonomie demande une réappropriation par la société de sa capacité à définir par elle-même de manière critique quels sont ses besoins primaires et secondaires et quelle sera la nature des biens qu'il s'agira de produire pour les assouvir. Cette réflexion nécessite évidemment une information aussi complète que possible sur les différentes options réalisables en termes de production et leur coût en termes de ressources sociales et environnementales; d'où le rôle crucial de l'usine du plan dans le modèle élaboré par Castoriadis. Grâce aux différentes options allocatives qu'elle dessine dans les limites des ressources qui auront collectivement été déterminées comme disponibles en termes de temps de travail (suite à la «décision fondamentale»), de ressources naturelles et d'impact écologique (si l'on actualise la proposition), la collectivité dispose d'une maîtrise sur ce qui sera produit et décide de ce à quoi elle est prête à consacrer des ressources productives en pleine connaissance de cause.

Deuxièmement, le principe d'autonomie requiert que les individus puissent décider de manière autonome de la place qu'occupera le travail dans l'ensemble de leurs activités plutôt que de la subir. Dans les sociétés d'abondance modernes, où le niveau élevé de la productivité du travail et la mécanisation de l'agriculture permettent de libérer une partie conséquente de la force de travail sans causer de famines (en tout cas dans l'état actuel des conditions climatiques), le plein emploi ne doit être un objectif que si la collectivité autonome estime que c'est un moyen nécessaire pour accomplir les objectifs de production qu'elle s'est fixée. La planification démocratique permise par l'usine du plan donne ainsi le pouvoir à la collectivité démocratique de faire des arbitrages entre temps de travail, loisir et les autres activités socialement utiles qui aujourd'hui ne sont pas ou peu reconnues socialement.

Il est évident que de nombreux points devront être éclaircis, discutés et tranchés – en particulier pour ce qui concerne la distribution du temps de travail nécessaire à la réalisation du plan et sa rémunération - mais il faut noter que la capacité pour une société de décider par elle-même de la quantité de temps qu'elle souhaite consacrer à un travail organisé au sein des conseils par

les travailleurs eux-mêmes constitue un pas immense dans le sens de la fin de l'aliénation au travail, et donc dans la direction d'une société authentiquement socialiste. Comme l'écrit Castoriadis, si

cette autonomie est la domination consciente des hommes sur leurs activités et leurs produits, il est clair qu'elle ne peut pas être seulement une autonomie politique. L'autonomie sur le plan politique n'est qu'un aspect, une expression dérivée de ce qui forme le contenu propre et le problème essentiel du socialisme : l'instauration de la domination des hommes sur leur activité première, qui est le travail (Castoriadis, 2012b [1957], p. 65).

Troisièmement, quoique cet aspect soit sans doute le moins développé dans le texte de Castoriadis, le principe d'autonomie implique que la maîtrise qu'ont les travailleurs sur l'organisation du processus de production leur permette de développer un rapport autonome à la technique, c'est-à-dire un rapport conscient des enjeux dont celle-ci est porteuse en vue de la mettre au service du projet de production que la société a élaboré. Alors que dans la société capitaliste, le développement technique est soit aveugle, soit inféodé à l'objectif de la maximisation du profit (Castoriadis, 1998 [1973], 2000b [1990]; Vibert, 2015), la gestion ouvrière de la production permettra de mettre la technique au service de la production d'une manière qui soit maîtrisée par la collectivité et les ouvrières qui font usage de tel ou tel autre procédé technique. Cette « maîtrise du projet de maîtrise » constitue une forme de réappropriation des dimensions émancipatoires de la technique et du projet moderne apte à répondre à ses apories (Fabri 2015; Papadimitropoulos, 2018). L'ancrage démocratique de l'organisation de la production permettra aussi « la restitution des fonctions de direction aux travailleurs », ce qui « les amènera nécessairement à s'attaquer à ce qui est actuellement le noyau de l'aliénation, c'est-à-dire à la structure technologique du travail, de ses objets, de ses instruments, et de ses modalités qui font qu'obligatoirement le travail domine les producteurs au lieu d'être dominé par eux » (Castoriadis, 2012b [1957], p. 67-68).

À ces trois exigences du principe d'autonomie, virtuellement réalisées par la gestion ouvrière de la production, nous pouvons en ajouter deux qui concernent l'écologie et la distribution. La première échappe à Castoriadis dans les textes de *Socialisme ou Barbarie*, mais il y deviendra davantage sensible

Tiré à part adressé à Eric Fabri

plus tard. Dans la conférence qu'il donne en février 1980 à Louvain-la-Neuve avec Daniel Cohn-Bendit, il souligne par exemple à quel point la société autonome devra faire preuve d'autolimitation quant à ce qu'elle produit et consomme (Castoriadis et Cohn-Bendit, 2014 [1980]). Cette autolimitation de la société dans son rapport aux ressources naturelles et aux conséquences écologiques de sa production est évidemment importante, mais il est possible de faire un pas de plus en pensant la question écologique au prisme du principe d'autonomie. L'inconvénient du recours à l'autolimitation est en effet qu'elle n'a *a priori* rien de nécessaire. Elle suppose en outre une société autonome capable de s'autolimiter qui, au vu d'une actualité écologique toujours plus brûlante, semble faire cruellement défaut aujourd'hui.

Par contre, si l'on pense la question de l'usage des ressources naturelles et de l'organisation des rapports propriétaires dans la société contemporaine en posant la question de leur capacité à nuire ou soutenir le principe d'autonomie, il devient possible de défendre une position normative. En effet, la défense et la poursuite du projet d'autonomie n'est pas un projet limité dans le temps qu'il s'agirait d'abandonner après un nombre défini d'années, ou une fois que la collectivité des individus autonomes est advenue. Au contraire, la poursuite du projet d'autonomie implique sa persistance, son inscription dans le temps long en tant qu'horizon de l'action politique, et sa capacité à devenir un trait durable des sociétés humaines à long terme. Le projet d'autonomie implique donc que l'action politique authentiquement démocratique garantisse la possibilité de l'existence de la société autonome à long terme et la possibilité de sa persistance indéfinie ; ce qui suppose *a minima* un écosystème habitable pour des humains et des conditions climatiques propices au développement ou au maintien de la société autonome. Par corolaire, des relations propriétaires qui autorisent à court ou à long terme la destruction des conditions écologiques nécessaires à l'existence d'une société autonome sont illégitimes. Le principe d'autonomie génère donc une *contrainte écologique* qui conditionne la légitimité d'un système de droits de propriété à une évaluation de son impact sur les conditions écologiques de l'autonomie.

Cette contrainte écologique peut être interprétée de différentes manières qui vont d'une exigence minimale selon laquelle les rapports de propriété légitimes doivent à tout le moins assurer la possibilité de la continuité de la vie humaine sur terre à long terme, à une interprétation maximaliste qui poserait que, pour être légitimes, les rapports de propriété doivent garantir la reproductibilité des conditions de vie actuelles car, en raison des incertitudes liées aux transformations climatiques induites par l'action humaine, toute dégradation est susceptible d'handicaper gravement la capacité future d'une population humaine à vivre de manière autonome dans son environnement. Selon cette version maximaliste, les rapports de propriété légitimes doivent donc, pour promouvoir (ou à tout le moins ne pas empêcher) la capacité future d'une collectivité à être autonome, être définis de telle manière qu'ils interdisent tout usage des choses et ressources qui soit de nature à potentiellement dégrader l'environnement dont hériteront les générations futures.

Enfin, il est intéressant de noter certaines des implications distributives du principe d'autonomie. Si la finalité des rapports propriétaires est de soutenir le développement de l'autonomie individuelle et collective, il s'ensuit que les lois organisant la distribution et les contributions aux charges de la vie en société doivent assurer à tous les membres de la collectivité les moyens matériels concrets de développer cette autonomie individuelle et de participer aux délibérations démocratiques. Ces moyens prennent différentes formes qui vont de l'éducation à l'autonomie (*paideia*) et une habitude de la pratique démocratique (par exemple dans les conseils) à la disposition d'un certain temps pour se former, s'informer et participer aux délibérations publiques. La défense de l'autonomie individuelle suppose également de manière évidente que la configuration des rapports propriétaires garantisse à chaque membre de la collectivité ce minimum social qui lui permette de ne pas dépendre d'autrui et d'échapper aux situations de domination qui l'empêchent d'exercer son autonomie. Comme le soulignait déjà Rousseau, l'individu autonome doit disposer d'une certaine indépendance matérielle qui évite que son vote ou son opinion puisse être achetée.

Si la subordination des rapports de propriété au projet d'autonomie appelle l'encadrement des inégalités de revenu et de patrimoine, il n'est par contre pas certain que l'égalité des salaires et la résorption totale des inégalités en soit une conséquence nécessaire. On peut ici s'inspirer de Rawls et penser que les inégalités de revenu et de patrimoine qui permettent de développer l'autonomie individuelle et collective sont justifiées aux yeux du principe d'autonomie. Des inégalités économiques trop grandes et se convertissant *de facto* en relations de pouvoir ou en inégalités politiques sont par contre condamnées par le principe d'autonomie. Ces inégalités ne peuvent cependant être légitimes qu'à condition que toutes bénéficient déjà du minimum nécessaire garantissant les conditions matérielles de l'indépendance individuelle, indépendamment de leur genre, de leur couleur de peau ou de toute autre caractéristique injustement discriminante. De manière générale, repenser les inégalités à l'aune du principe d'autonomie mène à condamner les inégalités contemporaines et à repenser collectivement les principes organisant la justice distributive.

## CONCLUSION

Dans la première partie, nous avons pallié l'absence d'une théorie castoriadienne de la propriété en examinant ce que la critique de la division entre dirigeants et exécutants et la proposition conseilliste permettent de dire des rapports propriétaires. Dans la seconde, l'exposition du principe d'autonomie nous a permis de compléter cette reconstruction en dégagant différentes implications de ce principe pour les relations propriétaires, notamment en termes de rapport des individus à la création des besoins et aux décisions de production, au temps de travail, à la technique, à l'environnement et à la distribution (mais nous pourrions étendre ces analyses à de nombreux autres secteurs et en tirer d'autres prescriptions). En combinant les apports de ces deux parties, nous voyons comment l'approche textuelle et l'approche reconstructive peuvent s'articuler pour donner à voir les grandes orientations d'une réforme de la propriété qui viserait à démocratiser l'économie et à supporter le projet d'autonomie.

La dualité des méthodes s'avère particulièrement féconde car elle permet de remédier au caractère daté et à certains aspects critiquables des textes de Castoriadis qu'il ne s'agirait surtout pas de sanctuariser. Ne nous méprenons pas, la proposition conseilliste est extrêmement stimulante et apte à inspirer la réflexion contemporaine, mais le texte souffre d'un ancrage somme toute logique dans son époque qui en donne à voir les limites. On peut par exemple noter le peu de considérations donné aux questions écologiques (qui doivent être primordiales pour tout débat contemporain sur le sujet) ou le fait que l'intégration sociale des citoyennes passe toute entière par le travail et la participation aux conseils<sup>11</sup>, sans même mentionner les évolutions techniques et productives qui impliquent des transformations majeures de l'organisation économique et une adaptation du modèle conseilliste.

Le principe d'autonomie permet de dépasser ces limitations et de penser de manière plus générale ce que le projet d'autonomie demande des rapports de propriété. Cette articulation de la propriété à l'autonomie est particulièrement intéressante à au moins deux titres. D'abord, elle permet de dégager un principe critique extrêmement utile pour dénoncer les rapports de propriété qui entravent le développement de l'autonomie individuelle et collective, soit ces rapports de propriété qui renforcent la domination d'un imaginaire hétéronome ; créent des besoins aliénants ; enlèvent aux individus la capacité de décider collectivement ce qu'ils souhaitent produire et à quelles conditions ; encouragent la destruction inconsidérée de l'environnement ; généralisent le principe hiérarchique ; minent les conditions de la participation démocratique effective ; ou justifient des inégalités qui se convertissent en relation de domination. L'articulation de la propriété à l'autonomie permet ensuite de dégager un principe pour évaluer la désidérabilité des différentes options en présence dans le débat sur la réforme des droits de propriété. Quoiqu'inspirante, la proposition conseilliste n'est que l'une des différentes possibilités que l'on peut envisager pour repenser les droits de propriété

11 Dans un entretien donné à Stéphane Barbery en 1993, Castoriadis revient sur les thèses qu'il défendait en 1957 dans *Sur le contenu du socialisme II*. Il dit continuer à se reconnaître dans ces idées, avec une réserve majeure quant à l'importance donnée au travail comme lieu principal de la socialisation : « Il y eut un moment où l'on pouvait croire que tous les lieux de travail auraient un rôle privilégié. Mais est-ce toujours le cas ? » (Castoriadis, 2013c [1993], p.477-478).

Tiré à part adressé à Eric Fabri

aujourd'hui. Le principe d'autonomie peut nous aider à naviguer dans ce débat en évaluant les différentes propositions sur la table à l'aune de leur capacité à promouvoir l'autonomie individuelle et collective.

**NdA.** Je souhaite remercier les différentes institutions qui ont financé les travaux dont certains résultats sont présentés dans cet article. Ma gratitude va en particulier à la Faculté de Philosophie et Sciences Sociales de l'Université libre de Bruxelles (ULB) ainsi qu'à la *Belgian American Educational Foundation* (BAEF) pour leur soutien. Les idées présentées dans ce texte ont été discutées à l'occasion d'une conférence à l'université Panteion d'Athènes dont j'aimerais remercier les participants pour leurs retours et suggestions. Merci enfin à mes collègues du Centre de théorie politique (CTP) ainsi qu'à mes directeurs de thèse pour leur écoute, leurs précieux conseils et leur patience bienveillante à l'égard de mes réflexions castoriadiennes.

## BIBLIOGRAPHIE

- BAILLARGEON N., 1999, «Une proposition libertaire, l'économie participative», *Agone, philosophie, critique et Littérature*, 21, p. 159-176.
- CASTORIADIS C., 1949, «Les rapports de production en Russie», *Socialisme ou Barbarie*, 2, p. 1-66.
- , 1998 (1973), «Technique» in Id., *Les Carrefours du labyrinthe 1*, Paris, Éditions du Seuil, p.289-324.
- , 2000a (1990), «Pouvoir, politique, autonomie» in Id., *Les Carrefours du labyrinthe 3, Le monde morcelé*, Paris, Éditions du Seuil, p. 137-71.
- , 2000b (1990), «Voie sans issue?» in Id. *Les Carrefours du labyrinthe 3, Le monde morcelé*, Paris, Éditions du Seuil, p.87-124.
- , 2009 (1999), «La rationalité du capitalisme» in Id., *Les Carrefours du labyrinthe 6, Figures du pensable*, Paris, Éditions du Seuil, p.79-112.
- , 2012a (1955), «Sur le contenu du socialisme I» in Id. *La Question du mouvement ouvrier, Tome 2, Écrits politiques II*, Paris, Éditions du Sandre, p. 19-48.
- , 2012b (1957), «Sur le contenu du socialisme II» in Id. *La question du mouvement ouvrier, Tome 2, Écrits politiques II*, Paris, Éditions du Sandre, p.49-142.

- , 2013a (1974), «Autogestion et hiérarchie», in Id. *Quelle démocratie? Tome 1, Écrits politiques III*, Paris, Éditions du Sandre, p.523-539.
- , 2013b (1974), «La hiérarchie des salaires et des revenus» in Id. *Quelle démocratie? Tome 1, Écrits politiques III*, Paris, Éditions du Sandre, p.479-491.
- , 2013c (1993), «Qu'en est-il du "Contenu du socialisme"?» in Id. *Quelle démocratie? Tome 2, Écrits politiques IV*, Paris, Éditions du Sandre, p.477-486.
- , 2013d (1979), «Socialisme et société autonome», in Id. *Quelle démocratie? Tome 2, Écrits politiques IV*, Paris, Éditions du Sandre, p.79-105.
- et COHN-BENDIT D., 2014 (1980), *De l'écologie à l'autonomie*, Lormont, Le Bord de l'eau.
- CERVERA-MARZAL M., 2012, «Miguel Abensour, Cornelius Castoriadis. Un conseilisme français?», *Revue du MAUSS*, 40, p.300-320.
- et FABRI E., 2015, *Autonomie ou Barbarie: la démocratie radicale de Cornelius Castoriadis et ses défis contemporains*, Neuvy-en-Champagne, Le Passager clandestin.
- DOSSE F., 2014, *Castoriadis, une vie*, Paris, La Découverte.
- FABRI E., 2015, «Comment une société oublie-t-elle qu'elle a été autonome?», in CERVERA-MARZAL et FABRI, 2015, p. 161-82.
- , 2019, «De la propriété à l'autonomie: la propriété privée est-elle une institution démocratique?», Thèse de doctorat, Bruxelles, Université libre de Bruxelles [en ligne]: <<https://difusion.ulb.ac.be/vufind/Record/ULB-DIPOT:%aai:dipot.ulb.ac.be:2013/294335/Details>>.
- HAYEK F. A., 1986, «L'utilisation de l'information dans la société», *Revue française d'économie*, 1-2, p. 117-40.
- HOLMAN C., 2018, «The Councils as Ontological Form: Cornelius Castoriadis and the Autonomous Potential of Council Democracy», in J. Muldoon, *Council Democracy*, London, Taylor and Francis, p. 131-49.
- KARSENTY R., 2015, «De Marx à Castoriadis et au-delà. Dépasser l'antinomie théorie/pratique», in CERVERA-MARZAL et FABRI, 2015, p.53-72.
- PAPADIMITROPOULOS V., 2018, «The Rational Mastery in the Work of Cornelius Castoriadis», *Capitalism, Nature, Socialism*, 29-3, p.51-67.

- 208 Eric Fabri: À la recherche d'une théorie castoriadienne de la propriété  
Tiré à part adressé à Eric Fabri
- , 2022, «Freedom, Autonomy, Democracy: Castoriadis and the Commons», *Critique*, 50-1, p. 167-83.
- POPP-MADSEN B.A., 2020, «From Workers' Councils to Democratic Autonomy: Rediscovering Cornelius Castoriadis' Theory of Council Democracy», *Critical Horizons: Journal of Social & Critical Theory*, 21-4, p. 318-334.
- , 2021, «Institutionalising the Instituting Power? Castoriadis and the Councils», in Id. *Visions of Council Democracy, Castoriadis, Arendt, Lefort*, Edinburgh, Edinburgh University Press, p.73-98.
- PREMAT Ch., 2002, «L'analyse du phénomène bureaucratique chez Castoriadis», *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 1.
- VENTURA R.A., 2022, «Les coûts sociaux de la croissance économique: notes sur une étude OCDE dirigée par Cornelius Castoriadis», *Revue européenne des sciences sociales*, 60-2, p. 209-231.
- VIBERT S., 2015, «La quête technoscientifique de l'illimité» in CERVERA-MARZAL et FABRI, 2015, p. 123-40.
- VOULDIS A. T., 2018, «Cornelius Castoriadis on the Scope and Content of Neoclassical and Marxian Economics», *Journal of Economic Issues*, 52-3, p.795-815.